

MAIRIE DE SAINT-HOSTIEN
43260 SAINT-HOSTIEN
Tél 04 71 57 60 83

ARRETE MUNICIPAL N° 10/2020
portant délégation aux Adjoints

Madame le Maire de la Commune de SAINT-HOSTIEN ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Article L 2122-18 ;

VU le Procès-Verbal de l'élection et de l'installation de Madame VERDUN Isabelle en qualité de Maire et de trois adjoints en date du 24 Mai 2020 ;

VU la délibération N° 2020/10 fixant les indemnités des élus ;

ARRETE :

ADJOINTS :

ARTICLE 1^{er} : Madame Françoise MASSARD, 1^{ère} Adjointe, est chargée de l'urbanisme, la gestion du cimetière, des biens de sections, de l'éclairage public, du nommage des rues et du site Internet.

Délégation permanente est également donnée à Madame Françoise MASSARD à l'effet de signer tous les documents y compris comptables ;

ARTICLE 2 : Monsieur Noël PEYRELON, 2^{ème} Adjoint, est chargé du fonctionnement du personnel technique, de la voirie, du matériel technique et du déneigement ;

ARTICLE 3 : Monsieur Robert SOUVIGNET, 3^{ème} Adjoint est chargé du fonctionnement de l'école publique, de la petite enfance/jeunesse, de la communication et de la vie associative : cérémonie, repas, inauguration ;

ARTICLE 4 : Les délégations aux adjoints ayant fonctionné et ouverts les droits aux indemnités à compter du 24 Mai 2020. Le présent arrêté sera transmis en Préfecture, notifié aux intéressés et ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Fait à Saint-Hostien, le 28 Mai 2020,

Mme I.VERDUN, Maire.

